

NUMERO 3\_2021

# Appel à contributions

Date limite : 31 janvier 2021

Carine David  
*Professeur de droit public*  
*Université des Antilles (Martinique)*  
*Laboratoire Caribéen en Sciences Sociales*  
Directrice de la rédaction

## *Appel à contributions pour le 3<sup>ème</sup> numéro de la Revue Juridique du Bonheur*

Après la diffusion du 2<sup>ème</sup> numéro de la revue ( <https://www.oib-france.com/la-revue-juridique-du-bonheur/> ), le 20 mars 2020, à l'occasion de la journée mondiale du bonheur, l'Observatoire international du bonheur a le plaisir de lancer le 3<sup>ème</sup> appel à contributions pour la *Revue Juridique du Bonheur*.

Dans ce cadre, il est attendu des auteurs intéressés par la question **du droit du/au bonheur** de proposer des contributions afin de diffuser des solutions novatrices formulées par les instances internationales, nationales ou locales de par le monde, que ce soit par la voie réglementaire, législative, constitutionnelle, jurisprudentielle, coutumière ou encore sous la forme d'outils de *soft law*. Sont également bienvenues les contributions développant des aspects théoriques de ce droit en émergence.

La revue juridique du bonheur a vocation à accueillir des réflexions émanant de spécialistes des différentes disciplines juridiques, à propos de toutes les traditions juridiques et à l'ensemble des zones géographiques, ayant pour finalité la recherche ou l'accomplissement du bonheur par le droit. Dans cette optique, les contributions proposées pourront l'être aussi bien en langue française, qu'en langue anglaise ou espagnole, afin de permettre la participation du plus grand nombre.

Dans le cadre de ce 3<sup>ème</sup> numéro, un **dossier thématique « Droit au bonheur et Crise sanitaire »**, lié évidemment à l'actualité, est également prévu. Il s'agira de s'interroger sur les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire par les gouvernements, les collectivités locales ou encore les entreprises par le prisme de leur affirmation ou au contraire de leur sacrifice d'un droit au bonheur. Dans une perspective de bilan prospectif, il s'agit également de questionner les politiques publiques et législations des Etats, ainsi que les modalités de gouvernance multiniveaux, qu'il s'agisse de la coopération entre Etats ou des relations entre entités étatiques et infra-étatiques afin de fournir des pistes de réflexion pour que l'exposition des populations en cas de crise sanitaire soit mieux contenue.

Par ailleurs, la rubrique réservée aux **juristes « juniors »**, c'est-à-dire aux étudiants en droit (hors doctorants), souhaitant contribuer à la réflexion sur le droit au/du bonheur est désormais pérennisée. Individuellement ou en groupe, de manière autonome ou encadré par des enseignants, ces articles seront soumis aux membres du comité de rédaction « junior », composé d'étudiants doctorants.

La Revue Juridique du Bonheur a vocation à accueillir toute proposition de publication liée au droit et au bonheur : contribution dans le cadre du dossier thématique, contribution sur thématique libre, retours d'expérience, chronique d'actualité législative et/ou jurisprudentielle. Il est également possible de proposer la recension d'ouvrages ou d'articles en lien avec le droit et le bonheur.

***Chercheurs et praticiens sont invités à soumettre leurs propositions au plus tard le 31 janvier 2021.***

Ces propositions seront soumises à une évaluation anonymisée de deux rapporteurs membres du comité de rédaction de la revue.

Vos propositions sont à envoyer à Carine David, directrice de la rédaction, à l'adresse suivante : [revuejuridiquedubonheur@oib-france.com](mailto:revuejuridiquedubonheur@oib-france.com)

### ***Comité de rédaction de la revue***

Sont membres du comité de rédaction de la Revue Juridique du Bonheur :

- Jose Maria Cueto, Chargé de projets, Union Européenne, Délégation du Paraguay
- Annoussamy David, juge honoraire (Inde), Membre de l'Académie des sciences d'Outremer (France)
- Eric Naim Gesbert, Professeur de droit public, Université de Toulouse 1 Capitole
- Félicien Lemaire, Professeur de droit public, Université d'Angers
- Jean-Pierre Marguénaud, Professeur de droit privé, Université de Limoges
- Barthélémy Mercadal, Professeur Emérite en droit privé, Agrégé des Facultés de droit, Vice-président-Secrétaire général de l'IDEF
- Isabella Micali Drossos, Avocate au barreau de Sao Paulo (Brésil)
- Guylène Nicolas, Maître de conférences HDR, Aix Marseille Université
- Michel Prieur, Professeur Emérite en droit public, Université de Limoges
- Bruno Py, Professeur de droit privé, Université de Nancy
- Kishor Uprety, Juriste international.

### ***Comité de rédaction « junior » de la revue***

Sont membres du comité de rédaction « junior » de la Revue Juridique du Bonheur :

- Urdine Darius (Sainte-Lucie), Doctorante, Université des Antilles
- Pierre Negrel (France), Doctorant, Université d'Angers
- Ornella Seigneury (France), Doctorante, Université de la Nouvelle-Calédonie